

astu' sciences

CULTURE • SCIENTIFIQUE EN AUVERGNE

Association Loi 1901
Siège social : Résidence Philippe Lebon
28 boulevard Côte Blatin
63000 CLERMONT-FERRAND

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Association Loi 1901
Siège social : Résidence Philippe Lebon
28 boulevard Côte Blatin
63000 CLERMONT-FERRAND

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASTU'SCIENCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'assemblée générale, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 6 mai 2026

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	77 308	64 798
Terrains					Résultat de l'exercice	1 760	12 510
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	79 068	77 308
Autres immobilisations corporelles	15 793	14 375	1 418	375	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	8 443	15 025
Autres prêts et titres immobilisés	7		7	7	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements	682		682	300	Provisions pour charges	57 886	50 773
Total	16 482	14 375	2 107	682	Total	66 329	65 798
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	7 064		7 064	7 982	Fournisseurs	9 561	8 389
Autres créances	90 354		90 354	41 680	Dettes fiscales et sociales	13 415	10 631
Trésorerie	99 584		99 584	124 071	Autres dettes	5 327	8 700
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance	25 408	3 590
Total	197 003		197 003	173 733	Total	53 712	31 310
Total	213 485	14 375	199 110	174 415	Total	199 110	174 415

ASTU'SCIENCES

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 510	2 290
Ventes de biens		
Prestations de service	37 841	26 332
Subventions d'exploitation	296 955	296 004
Dons et Mécénat	1 835	1 787
Contributions financières	5 892	4 300
Autres produits	107	3
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	6 582	15 370
Quote-part subvention invest. virée au résultat		
Total	351 722	346 086
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		2 826
Variation de stock		135 224
Autres achats et charges externes	138 256	
Aides financières		
Impôts et taxes	2 383	2 975
Salaires	148 292	138 107
Charges sociales	51 953	47 182
Autres charges	2 403	1 078
Dotations aux amortissements	611	401
Dotations aux dépréciations et provisions	7 113	6 349
Reports en fonds dédiés		
Total	351 011	334 141
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	711	11 945
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	1 049	1 158
Autres produits financiers		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 049	1 158
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 049	1 158
RESULTAT COURANT (I + II)	1 760	13 103
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion		
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion		593
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		593
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		-593
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	1 760	12 510
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	42 182	130 017
Bénévolat	47 262	71 742
Total	89 444	201 759
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	42 182	130 017
Personnel bénévole	47 262	71 742
Total	89 444	201 759

ANNEXE

au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui dégage un excédent de 1 760,17 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : Astuscience a pour but de gérer les moyens matériels, humains et financiers qui seraient nécessaires à la réalisation des missions du système ressource qui sont :

- Promouvoir les activités scientifiques et techniques dans une démarche d'éducation égalitaire et accessible à tous,
- Susciter et / ou accompagner les politiques éducatives et culturelles,
- Développer et animer un réseau régional des acteurs scientifiques, techniques et industriels (entreprises, universités, associations, individus, collectivités,...)
- Accompagner, soutenir et promouvoir les projets des acteurs en favorisant une approche collaborative et de mise en réseau
- Initier et mettre en place des actions sans se substituer aux actions de ses membres. (Exposciences, Sciences Buissonnières,...)
- Développer des partenariats avec différents réseaux existants
- Assurer la légitimité scientifique des projets accompagnés ou initiés par l'association à travers le conseil scientifique et pédagogique d'Astu'Sciences. Son fonctionnement est défini dans le règlement intérieur.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association bénéficie du soutien du Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes qui a accordé en 2025 des subventions par projets à hauteur de 223 500 €.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC 2018-06 et ANC 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers	4 308,32			4 308,32
Matériel de transport				
Matériel informatique	12 187,50	1 654,31	2 356,99	11 484,82
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	16 495,82	1 654,31	2 356,99	15 793,14

b) Acquisitions et désinvestissements

Acquisition : Imprimante multifonction Epson d'une valeur de 1154,32 €

Acquisition : Ordinateur portable Huawei d'une valeur de 499,99 €

Désinvestissements : Vidéo projecteur d'une valeur de 858,00 €

Désinvestissements : Ordinateur portable MACBOOK PRO d'une valeur de 1498,99 €

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%	4 308,32			4 308,32
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	11 812,39	611,39	2 356,99	10 066,79
Mobilier de bureau	20%				
	Total	16 120,71	611,39	2 356,99	14 375,11

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts			
Autres prêts			
Parts sociales Crédit Mutuel	7,00	7,00	
Dépôts et cautionnements	682,00		

3. Stocks

Néant

4. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	7 064,00		7 064,00
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	7 064,00		7 064,00

5. Autres créances

Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes	88 500,00
CAF de l'Allier	600,00
Produits à recevoir	1 254,32
	90 354,32

6. Trésorerie

Crédit mutuel	11 588,96
Livret Actif PRO	10383,39
Livret Bleu	77 548,59
Intérêts courus	0,80
	99 584,30

7. Charges constatées d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Néant

3. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	50 772,86	6 489,27		57 262,13
Fin de contrat à durée déterminée		624,22		624,22
Provisions pour charges	50 772,86	7 113,49		57 886,35
Immobilisations financières				
Usagers				
Comptes courants				
Dépréciations				
Total	50 772,86	7 113,49		57 886,35

Dotations / reprises d'exploitation

7 113,49

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total

7 113,49

Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Fonds dédiés sur subventions

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Collectif français des EXPOSCIENCES	15 024,75		6 581,64	8 443,11
Total	15 024,75		6 581,64	8 443,11

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs	862,07
Fournisseurs, factures non parvenues	8 699,40
	9 561,47

7. Dettes fiscales et sociales

Comité d'entreprise	60,00
Personnel Charges à payer	1 680,00
Congés payés	1 353,83
Urssaf	5 378,00
Retraite	1 487,67
Mutuelle et prévoyance	498,16
Charges sociales sur congés payés	485,43
Prélèvement à la source	89,00
Unifonction	2 383,00
	13 415,09

8. Autres dettes

Avances sur subventions	5 200,00
Charges à payer	127,29
	5 327,29

9. Produits constatés d'avance

GRDF	1 000,00
Ville de Clermont-Ferrand	21 750,00
INRAE	500,00
IIUMM	2 157,89
	25 407,89

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Les produits facturés correspondent essentiellement à des prestations de coordination de projets et à des refacturations de frais.

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères JS Fonjep	7 107,00	7 107,00
Conseil Régional	223 500,00	181 000,00
Conseil Départemental	7 250,00	7 300,00
Communes et Agglomérations	44 000,00	60 000,00
Aides à l'emploi (CNASEA, ASP)	1 033,33	896,67
Autres subventions	14 065,00	39 700,00
Total	296 955,33	296 003,67

3. Produits exceptionnels

Néant

4. Charges exceptionnelles

Néant

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	2	2	2	2
Employés	3	2,2	2	2
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)				
Total	4	4,2	4	4

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Néant

4. Contributions volontaires

a) Mise à disposition gratuite et prestations en nature

Du fait de l'organisation des projets de l'association, de l'accompagnement des projets à Exposciences et de l'organisation d'événement d'envergure comme la Fête de la science et les Rencontres Montagnes et Sciences avec une forte implication des bénévoles nous pouvons estimer un temps de bénévolat et de mise à disposition gratuite de personnel d'environ 2 171 heures (dont 204 heures au titre de la vie statutaire de l'association) représentant un montant global de 47 762 €, sur la base du coût d'un(e) chargé(e) de projets de 40 K€/an (charges sociales comprises), soit 22 €/heure.

b) Mise à disposition de locaux et autres services

Nous pouvons estimer une mise à disposition de matériel et une aide en nature des collectivités dans le cadre d'Exposciences, de la Fête de la science et des Rencontres montagnes et sciences à hauteur de 42 182 € (Ville de Clermont-Ferrand, Ville de Montluçon, Ville du Puy-en-Velay et Agglomération du Puy en Velay).

5. Engagements hors bilan

Néant